

# Stage à l'étranger

## *Faire son stage à l'étranger*

### Établir sa convention de stage

- \* Nous vous recommandons de commencer le plus tôt possible **la recherche de votre stage**. Cela augmentera vos chances de trouver un stage en adéquation avec votre formation. De plus vous gagnerez du temps dans la préparation de votre séjour à l'étranger (hébergement, transport, visas...)
- \* Vous pouvez négocier une gratification avec votre structure d'accueil ou tout autre avantage (hébergement, transport...) qui permettra de diminuer le coût de votre séjour. Il est important de penser à son **budget**, les aides à la mobilité ne sont pas automatiques et elles ne permettent pas de couvrir la totalité de vos frais à l'étranger.
- \* Saisissez votre [convention de stage](#) en ligne sur la [plateforme web Essor](#).

### S'inscrire auprès de la Direction des relations internationales

- \* **Inscription obligatoire** en ligne sur [Moveonline](#) sans aucune condition de durée de mobilité. Il n'est pas nécessaire d'attendre le retour de la [convention](#) signée pour débiter vos démarches.
- \* Vous recevrez par la suite vos documents de mobilité (attestations d'arrivée et de présence en stage) ainsi que les documents spécifiques aux mobilités Erasmus+ (si vous êtes concernés par ce programme)

### S'inscrire sur la plateforme *Ariane* du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

- \* **Vous recevrez des recommandations** de sécurité par courriel si la situation dans le pays le justifie
- \* **Vous serez contacté** en cas de crise dans votre pays de destination
- \* **La personne contact** que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin

### Financer sa mobilité de stage

> **Le dispositif Aquimob** vous permet, grâce à un dossier unique, de postuler à toutes les aides à la mobilité disponibles dans votre établissement.

#### L'attribution d'une aide n'est pas automatique

Votre stage doit respecter certaines conditions pour éventuellement pouvoir bénéficier d'une aide à la mobilité

- \* La durée minimale de stage à respecter est :

# de 2 semaines pour être présenté à l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine

# de 60 jours pour être présenté à l'aide Erasmus+ stage et/ou l'aide à la mobilité internationale (si boursier sur critère social du CROUS)

Veillez-vous rapprocher de  [notre service](#) pour obtenir des précisions.

- \* La structure d'accueil signataire de votre convention de stage doit être localisée à l'étranger

Les stages non-obligatoires ou d'orientation professionnelle peuvent, sous certaines conditions, être éligibles au dispositif Aquimob. Les stages non-obligatoires sont gérés par la

[DOSIP.](#) 

> **L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)** vous permet de profiter d'une bourse pendant 1 à 3 mois pour enrichir votre expérience professionnelle avec un **stage pratique en Allemagne**.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- \* vous avez moins de 31 ans
- \* vous êtes étudiante ou étudiant inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur en France
- \* **le stage fait partie intégrante de votre formation (il doit être obligatoire ou fortement recommandé dans votre cursus actuel)**

A noter que la bourse est uniquement versée aux jeunes qui, sans le soutien de l'OFAJ, ne pourraient effectuer une mobilité. La déclaration « Jeune avec moins d'opportunité » (en troisième page du [formulaire de demande de subvention](#)) est obligatoire pour le traitement de la demande.

Cette bourse peut être cumulée avec la rémunération de stage et avec d'autres bourses (hors subventions de l'UFA et du CIERA), dans la limite de 1.000 € par mois. Un rapport de stage d'environ 5 pages rédigé au choix en français ou en allemand sera réclamé au stagiaire à l'issue de son stage.

Pour plus d'informations concernant le dépôt de la demande, rendez-vous sur la page dédiée : <https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html>